

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants

du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185

MONTREAL

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50 } PAR AN  
Canada et Etats-Unis . . 2.00  
Union Postale, fra. . . . 20.00

Circulation fusionnée { LE PRIX COURANT  
Le Journal des Marchands détail-  
lants  
Liqueurs et Tabacs  
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année. A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrrages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit: "LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 2 février 1917

Vol. XXX—No 5

## L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLANTS DEMANDERA AU GOUVERNEMENT L'ETABLISSEMENT D'UNE COMMISSION SPECIALE DU COMMERCE INTERIEUR

Comme on le sait, la question de dégager la cause de l'augmentation du coût de la vie dont la solution a été confiée au Ministre du Travail n'a pas donné de résultats pratiques jusqu'à présent, parce que ceux qui ont charge de cette investigation n'ont pas de connaissance pratique du sujet. Les Marchands-Détaillants, les marchands de gros et hommes d'affaires ont été sollicités de répondre à un grand nombre de questions qui étaient plus ou moins du domaine concerné. Tous les honnêtes gens sont désireux de fournir au gouvernement toutes les informations qu'ils possèdent pour l'aide du Canada, surtout dans des temps critiques comme ceux que nous traversons actuellement. Mais nous désirons tous savoir si l'information qui nous est demandée est d'un caractère propre à répondre aux besoins de l'heure et si en la fournissant, nous atteindrons les résultats espérés.

Aujourd'hui, le ministre du Département du Travail qui n'est pas familier avec les questions commerciales, déclare publiquement que le gouvernement n'autorisera aucun contrat, entre personnes, qui fixe un prix de revente. L'Association des Marchands-Détaillants qui a acquis une grande expérience dans ces questions estime donc que le seul moyen pour les marchands d'être traités équitablement et en toute justice est d'obtenir l'établissement d'un Département spécial dans le Département du commerce, sous la direction d'hommes capables familiers avec les problèmes commerciaux.

Depuis des années nous proclamons hautement que le Département du Commerce devrait être étendu de façon à comprendre une "Commission du Commerce intérieur" composée de manufacturiers, marchands de gros et détaillants qui soient pleinement et pratique-

ment familiers avec leurs différentes branches de commerce. Leur mission serait de se saisir de toutes les questions d'intérêt important concernant le commerce intérieur et de les discuter au mieux, à la façon dont la Commission des Chemins de fer coopère avec le Département des Chemins de fer.

A l'heure présente, certaines matières commerciales importantes sont du ressort du Département du Travail qui n'a pas les connaissances ni les possibilités voulues pour traiter ces sujets commerciaux.

Les rapports faits par ce département affectent très sérieusement les classes commerciales et tandis que les détaillants s'efforcent de défendre leurs intérêts, ils se sentent handicapés par un courant contraire qui annule leurs efforts.

C'est pourquoi l'Association des Marchands-Détaillants en est arrivée à la conclusion que les classes commerciales doivent entreprendre une action vigoureuse pour se protéger, et qu'il n'y a pas de raison pour qu'une commission spéciale du commerce intérieur ne soit créée pour travailler de pair avec le Département du Commerce et auprès de laquelle les détaillants trouveraient protection et pourraient soumettre tous les sujets commerciaux importants prêtant à controverse.

Dans le but de faire prendre corps à cette idée, l'Association des Marchands-Détaillants a organisé une délégation qui rencontrera l'hon Sir Robert Borden et les ministres de son cabinet, mercredi prochain le 7 février courant à 11 heures du matin dans le bureau du premier ministre. Les différentes organisations de l'industrie et du commerce de gros y prendront part également.

LA QUALITE  
est la seule raison  
de l'immense succès  
du

TABAC  
**STAG**  
A CHIQUER

Profitez de sa  
POPULARITE  
pour augmenter  
vos ventes